

## Face aux coups de force permanents, riposter ensemble au plus près du terrain, créer les conditions de leur refus par des initiatives communes

Aux S1

### SOMMAIRE

P. 1 : Éditorial

P. 2 : Formation des maîtres

P. 3 : les enjeux de juin

P. 4 : Clairement non



N° Commission paritaire 0713505547 N°ISSN en cours. Hebdomadaire prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros. Edité par section académique de Snes de Versailles (Syndicat national des enseignants du second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 08 03 11 11 84. Directeur de publication David Raftroidi. Imprimé par l'imprimerie spéciale du Snes

Les dégâts provoqués dans les établissements par la politique éducative et budgétaire du Gouvernement qui a fait le choix de durcir ses orientations, en dépit du rejet qu'elles suscitent, ne cessent de s'accroître et vont s'aggraver à la rentrée 2011 : fragilisation des équipes pédagogiques par les suppressions de poste, l'inflation des heures supplémentaires et la mise en concurrence des disciplines pour obtenir les heures non affectées (réforme des lycées et des STI), multiplication des prescriptions et des tâches alourdissant notre charge de travail et dénaturant nos métiers (livret personnel de compétences, orientation...), renforcement du renvoi au local pour imposer une flexibilité des services sur fonds de pénurie des moyens et battre en brèche statuts et qualifications (Enseignement Intégré des sciences et techniques, annualisation et semestrialisation...)

Les mesures multipliant les dispositifs de déréglementation, décrétées sans concertation ni bilan, s'accélérent : Ecole du Socle, ECLAIR, internat d'excellence... Mettant à nu la logique du socle commun, elles creusent encore plus profondément le sillon d'un modèle d'Ecole régressif et ségréatif triant les élèves, au nom d'une idéologie des talents naturels, entre ceux à qui l'on réserve des « parcours d'excellence » et ceux dont on prépare l'éviction précoce du système éducatif en les cantonnant à l'acquisition des savoirs appauvris et utilitaristes du socle. Transposant les méthodes du management à l'Ecole, elles reformatent complètement nos métiers par le renforcement exorbitant des pouvoirs des chefs d'établissement (recrutement local, définition des conditions d'exercice sur la base de lettre de mission...), par l'institution de la polyvalence (professeur des Ecoles appelés pour enseigner dans le second degré, bivalence des certifiés et des agrégés...) et par la création de nouvelles fonctions (préfet des études) échappant à tout cadre réglementaire au détriment de métiers reconnus et qualifiés (CPE).

Confronté au rejet de sa politique, L. Chatel veut faire croire aux parents d'élèves que jamais l'Ecole n'aurait eu autant de moyens, prenant sans vergogne comme référence une période où le second degré français accusait un retard considérable par rapport aux autres pays développés et passant sous silence la baisse continue de la dépense intérieure pour l'Education depuis dix ans. Face aux personnels, les réflexes autoritaires et la fuite en avant du pouvoir deviennent un moyen de pilo-

tage : politique du déni, contournement systématique des instances élues, refus de solliciter l'avis des personnels, inscription autoritaire dans les classements (ECLAIR) et les expérimentations (Ecole du socle, EIST...)

Le rôle du SNES et de la FSU est de poursuivre, avec les personnels et les parents d'élèves, la mobilisation pour exiger une autre politique éducative et budgétaire. Dans la continuité du mouvement amorcé en janvier, des initiatives fortes au mois de mai, rassemblant 1er et 2nd degré, enseignants et parents d'élèves, pour refuser les conditions de rentrée ont eu lieu à l'appel du SNES et de la FSU qui ont recherché chaque fois que possible le cadre le plus unitaire : journée de grève et de manifestation à Argenteuil, Cergy, Gonesse le 12 mai, rassemblement à Nanterre de plusieurs centaines de personnes le 11 mai...

La contestation de la politique du Gouvernement et de ses ravages doivent se renforcer en faisant, en particulier des établissements le pivot de celle-ci en cette fin d'année. C'est, en effet, par le local, sous couvert d'autonomie des établissements, que Ministre et Recteur veulent organiser les dégradations inscrites dans leur politique. Pour les mettre en échec, le SNES appelle à organiser collectivement :

- Le refus des heures supplémentaires pour obtenir la recréation des emplois en signant la lettre-pétition
- La poursuite de la campagne contre le livret personnel de compétences
- Le refus du tutorat des stagiaires qui permet d'avaliser la suppression de toute formation et de la décharge de service
- La signature de la pétition contre le classement Eclair, machine de guerre contre le service public d'Education et l'Education prioritaire

Vous trouverez dans cette publication en complément du courrier de S1 n°6 du 14 mai, outils et informations pour la préparation de ces actions. N'hésitez pas à contacter les militants de vos sections académique et départementales.

**Les militants de la section académique et des sections départementales**

# FORMATION MASSACREE, REFUSER LA POLITIQUE DU PIRE

## Collègues solidaires oui ! Tuteurs non !

Le bilan de la réforme de la formation des enseignants, contestée et rejetée par l'ensemble de la communauté éducative, est désastreux. Mais le Ministre Luc Châtel la poursuit et en amplifie les effets catastrophiques afin de rester dans les clous d'une politique budgétaire qui démolit le service public d'Éducation (confirmer les 5600 suppressions d'emplois de stagiaires du budget 2011) et d'une politique éducative qui veut ravalier nos métiers à la mise en œuvre de bonnes pratiques, s'apprenant par mimétisme :

- pour les futurs lauréats de concours : temps complet maintenu, imposition d'heures supplémentaires désormais possible, formation étriquée en dehors du temps de service, éviction des IUFM...
- Pour les étudiants préparant les concours : expérimentation de masters en alternance pour se doter d'une main d'œuvre précaire afin d'effectuer les remplacements et faire face à la pénurie de personnels titulaires sous couvert de formation.

L'un des pivots de cette réforme régressive et dangereuse pour la réussite des élèves et l'avenir de nos métiers est la fonction de tutorat. Le tuteur, relais direct désormais des Corps d'inspection, devient l'interlocuteur unique des stagiaires, devant prendre en charge l'essentiel de leur accompagnement.

Le dévoiement organisé des fonctions de conseiller pédagogique sert ainsi à justifier la réduction de la formation à un accompagnement et la mise à l'écart des IUFM. Aucune décharge de service n'est

prévue pour permettre un réel travail entre le tuteur et le stagiaire.

L'affectation des stagiaires sur des services à temps complet entraîne le blocage de plus de 300 postes au mouvement intraacadémique encore cette année, ce qui va réduire la mobilité de chacun et multiplier les compléments de service. Pourtant, l'Administration a les moyens de faire autrement, en nommant les futurs lauréats de concours sur des blocs de moyens provisoires incluant une réelle décharge de service.

Le Ministre compte sur la banalisation des conditions inacceptables de stage et de formation pour poursuivre cette réforme catastrophique. C'est à tous les personnels de faire entendre d'une même voix le refus de ces dégradations.

C'est pourquoi le SNES appelle l'ensemble des personnels à refuser le tutorat dans les conditions actuelles de stage et de formation et à exiger :

⇒ la restitution des emplois de stagiaires supprimés

⇒ le retrait de l'actuelle réforme de la formation des enseignants.

⇒ l'affectation des stagiaires sur des quotités n'excédant pas un tiers du service, permettant une véritable formation alternant théorie et pratique

⇒ la mise au mouvement de tous les postes vacants dans les établissements pour respecter.

### PERMANENCE STAGIAIRE :

*Tous les mercredis  
après midi*

Tel : 08 11 11 03 84

Responsables :  
Baptiste Eychart, Nadège  
Muzard

### Lettre collective de refus des fonctions de tutorat en ligne

[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

À adresser au Recteur, 3,  
bd de Lesseps, 78 017  
Versailles cedex

Et copie à la section académique

### Transparence arrachée sur l'implantation des berceaux de stagiaires

*Liste des supports bloqués en date du 25 mai  
disponible sur notre  
site*

[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

## Titularisation des stagiaires : vigilance !

La plus grande vigilance s'impose. Les procédures de titularisation, outre qu'elles se fondent sur une conception du métier appauvrie, sont devenues opaques et ont renforcé le rôle des hiérarchies dans la titularisation (avis des C/E et IPR).

La transparence pour les stagiaires est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit de dénoncer et de s'opposer à toute dérive de l'Etat-employeur qui viserait à reprocher les difficultés professionnelles qu'ont pu rencontrer les stagiaires en raison des conditions inacceptables de leur stage.

Vous trouverez ci-joint p. 2 et 3 le calendrier et les étapes de la titularisation pour informer et accompagner le cas échéant les stagiaires dans la première partie de ces démarches. En cas de difficultés, encouragez-les à prendre contact avec la section académique.

### Calendrier de titularisation des certifiés et des CPE :

- Avant le 1<sup>er</sup> mai : avis du C/E. Demander à en avoir connaissance et faire toute observation utile.
- Avant le 20 mai : rapport du tuteur. Demander à en avoir connaissance et faire toute observation utile.
- Avant le 27 mai : avis de l'Inspection.
- Du 6 au 10 juin : première réunion du jury. Il établit la liste des stagiaires dont le stage n'a pas été jugé satisfaisant. Ces stagiaires devraient être convoqués à un entretien.
- Du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet : entretien des stagiaires ayant fait l'objet d'un avis défavorable. Cet entretien n'est soumis à aucun cadrage (temps d'interrogation, de préparation, type de sujet, d'évaluation etc.)
- Du 4 juillet au 8 juillet : délibération du jury. Il établit une liste des stagiaires en renouvellement de stage, et une liste des stagiaires refusés définitivement (licenciés).

Les élus des personnels ne sont pas présents dans les jurys d'EQP. Il est donc essentiel en cas de difficultés de **contacter le plus tôt possible la section académique du SNES, afin de mettre en place une médiation.**

# POUR SUIVRE LA BATAILLE

## Calendrier de titularisation des agrégés

- Avant le 20 mai : avis du C/E. Demander à en avoir connaissance et faire toute observation utile.
- Avant le 27 mai : inspection et rapport par un Inspecteur général, un IPR ou un professeur agrégé chargé de mission.
- CAPA de titularisation : 8 juillet

Les commissaires paritaires du Snes sont majoritaires dans la CAPA de titularisation. Contactez et transmettez votre dossier à la section académique du Snes pour qu'ils puissent assurer votre défense le plus efficacement possible

## LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES : NE RIEN SE LAISSER IMPOSER

Les pressions inadmissibles des chefs d'établissement sur les personnels dans les collèges s'accroissent pour le valider avant le DNB. Faire remonter à votre section départementale toute intimidation en ce sens.

Le Snes incite les collègues à demander une 1/2 journée banalisée (dispositif prévu par le Ministère) pour débattre du LPC.

Il réitère son appel à organiser le refus collectif du LPC et soutiendra les établissements qui ont fait ce choix.

### Histoire des Arts

<http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article2320>

Informez votre section départementale de toutes les irrégularités constatées dans l'organisation de cette épreuve, ainsi que des conditions de rémunération des jurys convoqués hors temps de service.

## EIST, ECOLE DU SOCLE... DANGER POUR LES ELEVES ET NOS METIERS ! NON AUX OUKAZES !

Sous des habillages pédagogiques faussement innovants, Ministre et Recteur veulent imposer des expérimentations dans les établissements visant à s'attacher aux qualifications disciplinaires, transformer les métiers et introduire des logiques de déréglementations pour remettre en selle un modèle d'Ecole conservateur et sélectif. Présentées comme des initiatives locales des établissements, relevant de leur autonomie, ces expérimentations (Ecole du Socle, Enseignements Intégrés des Sciences et Techniques...) sont souvent dans la réalité des oukazes d'une Administration avant tout soucieuse d'alimenter la communication du Ministre, que les enseignants et les élèves sont sommés de mettre en œuvre.

Il est important de mettre en échec les dérives autoritaires des hiérarchies qui ne respectent pas le cadre réglementaire qu'elles ont-elles-mêmes fixées et auquel elles restent soumises.

Si l'article 34 de la loi Fillon autorise des expérimentations, toute organisation dérogatoire des enseignements requiert l'accord préalable des autorités académiques et une délibération positive du Conseil d'Administration qui doit se prononcer sur le projet d'établissement devant contenir une présentation de l'expérimentation. Celle-ci ne peut être conduite sans le volontariat express des personnels. Le chef d'établissement n'est pas un souverain absolu.

Dans les établissements, il faut s'appuyer sur ces bases réglementaires pour exiger la transparence, une discussion collective et organiser le refus d'orientations contestables.

Vous trouverez sur le site académique un article plus complet avec référence des articles du code l'Education.

Si votre établissement est concerné, nous vous invitons à :

- ⇒ à alerter la section départementale ou académique,
- ⇒ déposer une heure de vie syndicale
- ⇒ solliciter des militants pour venir vous aider à animer la discussion avec les personnels
- ⇒ Demander audience avec les collègues et les parents d'élèves auprès de l'Inspection académique

## ALERTE SUR L'ORGANISATION DES SERVICES

Manque de moyens dans les établissements, manque de personnels titulaires dans l'académie incitent l'Administration à exercer de très fortes pressions pour utiliser les services des enseignants comme variable d'ajustement pour faire face à l'asphyxie organisée par la politique du gouvernement : inflation des heures supplémentaires, annualisation, application des majorations de service pour faible effectif, non attribution des heures de vaisselle, de première chaire...

La bataille contre le budget se poursuit en cette fin d'année et la riposte doit être collective pour empêcher de nouvelles dégradations :

- ⇒ Signer et faire signer la lettre de refus collectif des heures supplémentaires disponible sur notre site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)
- ⇒ Alerter la section académique et la section départementale en cas de non attribution des heures statutaires
- ⇒ S'opposer aux éclatements des groupes classes, encouragés par les réformes des lycées (Accompagnement personnalisé, Enseignement d'exploration...), qui sont des moyens pour imposer des majorations de service et l'annualisation
- ⇒ Refuser en lycée la mise en place d'un tronc commun aux différentes séries, biais pour ne pas appliquer l'heure de première chaire.

